



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Sports

Question écrite n° 31394

Texte de la question

M Jean Laurain appelle l'attention de M le secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, chargé de la jeunesse et des sports, sur la demande de la Fédération nationale des sports et des loisirs pour les aveugles et les amblyopes (FNSLAA) de pouvoir bénéficier de l'habilitation jeunesse et sports. En effet, la FNSLAA a entamé depuis quatre ans une procédure auprès des différents ministères concernés par ce dossier afin que la gestion du sport et des loisirs pour handicapés visuels leur soit attribuée officiellement. En conséquence, il lui demande quelles mesures il compte prendre pour apporter une réponse satisfaisante à cette fédération.

Texte de la réponse

Reponse. - Deux fédérations sont actuellement agréées et bénéficient de la délégation de pouvoir, couvrant le champ entier de compétence pour tous les handicaps : la Fédération française handisport pour les handicapés moteurs et la Fédération française de sport adapté pour les handicapés mentaux. Une commission nationale pluridisciplinaire du sport pour handicapés visuels a été créée au sein de la Fédération française handisport et sous l'égide de la direction technique nationale. Cette commission, présidée par Michel Berthezene handicapé visuel lui-même, a pour charge notamment la promotion du sport pour les handicapés visuels. Il n'apparaît donc ni nécessaire ni souhaitable d'agréer une nouvelle fédération pour des actions sportives réservées aux aveugles et amblyopes, actions qui trouvent normalement leur place au sein de la Fédération française handisport.

Données clés

Auteur : [M. Laurain Jean](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31394

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 juillet 1990, page 3217